

Compte-rendu du CTL du 18 mai 2021

Dans le cadre des mesures de prévention sanitaires, le comité s'est tenu en visioconférence pour la matinée.

Déclaration liminaire jointe

Clin d'oeil à ceux qui connaissent des nuits autres que blanches ou noires...

Comment disparaissent les Centres des Finances en Corse :



... sous l'écorce se trouvent des figures de proue.

- 1) Approbation du PV du 18 février 2021. Adopté à l'unanimité.
- 2) Fermeture des trésoreries d'Ecommoy et de Marolles-les- Braults :

Le comptable devient CDL (Conseillers auprès des Décideurs Locaux).

La trésorerie de Montval/loir récupère des communes d'Ecommoy sans l'apport de personnel.

Nous sommes intervenus pour dénoncer le manque de personnels d'autant que le personnel déplacé sur site ne sera pas totalement au service de la Trésorerie de Montval , et que le trésorier d'Ecommoy apportait un soutien important dans les tâches quotidiennes des agents. Mais l'administration imagine que son rôle se cantonne à un rôle de conseil.

Nous avons également fait remarquer pour les agents de Marolles l'éloignement grandissant du domicile (une trentaine de kilomètre quand même) .

- 3) Modification de résidence administrative de deux agents EDR.

Cette modification , établie dans les règles , répond aux attentes des parties en cause. RAS.

- 4) Licenciement d'un emploi Berkani :

Ce licenciement s'est fait de façon amiable et en accord entre les parties. RAS.

Nous remercions ce personnel pour sa collaboration et nous lui souhaitons la pleine réussite dans ses projets à venir.

5) Mise en place des conseillers aux décideurs locaux :

Nous avons rappelé notre position détaillée dans notre liminaire.

Nous avons alerté la DDFIP sur le fait d'informer les élus des conditions de cette mise en place.

D'un air rassurant, la DDFIP précise qu'elle intervient auprès des élus lors de l'installation des CDL.

4 CDL seront désignés pour le 01/09/2021.

Les formations auront lieu en juin et en septembre. Une formatrice locale en SPL.

Nous avons profité de l'occasion pour alerter l'ensemble des présents sur le fait que la mise en place des agences comptables n'étaient que suspendue et pas sans risque pour les comptables.

Rappelons-nous des OPHLM dont la comptabilité est passée à la comptabilité commerciale et dont les prérogatives ne sont plus du ressort de comptable du Trésor...

L'administration nous répond que ce n'est pas le sujet... mais on verra...

Vote : 4 contre

6) Règlement intérieur du centre de contact :

Forte participation des agents qui sont arrivés à un consensus , une solution.

7) Bilan de la formation professionnelle

A retenir : pour les agents disposant d'un CET (compte épargne temps), le contingent des jours sera pris en priorité sur ce CET plutôt que sur le CIF (compte individuel de formation).

8) Nouveau protocole de télé-travail à la DGFIP.

- Ce protocole n'est pas encore définitif.

Le plus important sera de trouver un fonctionnement collectif au sein de l'unité de travail avec des agents dispersés (présentiel vs téléW).

9) Bilan du dispositif exceptionnel de télé-travail :

Nous restons à votre disposition pour communication.

10) Questions diverses :

Parution des tableaux de classement lors des mouvements de mutations. Sur le plan national, ces tableaux sont communiqués, sur le plan départemental ils restent confidentiels. Est-ce cela le « fait du prince » ?

Les mouvements définitifs seront connus le 22 juin en même temps que les mesures de gestion.

Votre représentant au CTL : Jean-Yves **PERDRIAU**, titulaire, PCE Le Mans, tél : 02 43 83 82 86

Experte désignée : Anne PUJOL THM Le Mans

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr

- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>

2/4



Déclaration liminaire CTL du 18 mai 2021

Madame la Présidente,

Cette période de sortie de confinement est chargée d'incertitudes et d'inquiétudes notamment pour les salariés et leurs familles. Au risque sanitaire toujours présent, s'ajoute le risque de perdre son emploi, ou de l'avoir déjà perdu. À FO, nos positions sont constantes. Nous appelons à préserver l'emploi en soumettant les aides publiques à une double condition, l'interdiction des licenciements et du versement des dividendes aux actionnaires. La relance ne peut pas conduire à opposer les salaires à l'emploi.

Pour FO, il est inacceptable que les salariés subissent les conséquences des normes de rentabilité financière imposées par les actionnaires. FO revendique une refonte de la fiscalité pour le retour d'une taxation progressive des patrimoines et revenus financiers. Dans la Fonction Publique, la loi de transformation du 6 août 2019 aboutit à la chasse aux fonctionnaires, à la promotion de la précarité et à la casse des droits et des instances. Concomitamment, le gouvernement assène que cette loi est faite pour rendre le service public plus efficace. C'est de la manipulation

À la DGFIP, le Nouveau Réseau de Proximité, n'est que prétexte à une massification des tâches dans les SIE et SIP regroupés et dans les SGC (services de gestion comptable) en projet. Le volet budgétaire de ce NRP permettra de supprimer plus facilement des emplois. Par ailleurs, la DGFIP assure prendre l'engagement d'une stabilité de son réseau pendant 6 ans. Que vaut un engagement sur 6 ans d'une direction ministérielle à moins de un an des élections ? Le fait que la durée de cet engagement corresponde à celle du complément indemnitaire d'accompagnement constitue une étrange coïncidence.

Concernant les CDL toujours, F.O.- DGFIP réitère son opposition à la séparation de la gestion et du conseil. Pour F.O.- DGFIP, cette scission des missions de conseil et de gestion est une aberration. Toute démarche de conseil s'appuie de façon contemporaine sur la réalisation d'actes de gestion. C'est donc une séparation artificielle que la DGFIP crée. L'unicité de temps et de lieu n'existera plus. Le conseiller sera entre le marteau du comptable et l'enclume de l'élu. Qui est mieux placé que le comptable qui a toutes les données de la collectivité en main, pour donner les meilleurs conseils

En conclusion F.O.-DGFIP revendique- le retrait pur et simple du Nouveau Réseau de Proximité qui reprend de plus belle- l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites- le maintien de toutes les missions ainsi que de l'ensemble des services avec l'attribution des moyens en personnels.

En son temps Napoléon disait « Je veux constituer en France l'ordre civil. L'appât d'une grande considération préviendra cette antipathie philosophique qui, dans certains pays, éloigne les plus aisés des places et livre le Gouvernement aux imbéciles et aux intrigants. Je veux une corporation, parce qu'une corporation ne meurt pas. Une corporation qui n'ait d'autre ambition que celle d'être utile et d'autre intérêt que l'intérêt public. Il faut que ce corps ait des privilèges, qu'il ne soit pas trop dépendant des ministres ni de l'Empereur. Je veux un corps dont les statuts deviennent tellement nationaux qu'on ne puisse jamais se déterminer à y porter légèrement la main. »

Aujourd'hui, certains se chargent de s'éloigner de ce principe républicain au service du citoyen.